

## I-AC - Infrastructures d'accueil du public



*Plateforme paysagère des îles de Cheseaux.*

### Constat

Un élément important pour la conservation à long terme de la Grande Cariçaie est la connaissance par le public de sa biodiversité exceptionnelle et de ses paysages remarquables, parmi les plus beaux de Suisse. Les directions régionales du tourisme sont d'ailleurs bien conscientes de l'atout qu'offre ce site naturel à la région, et en font souvent un argument principal de vente (Unique Selling Proposition USP) dans leurs actions de promotion.

De nombreux chemins parcourent la Grande Cariçaie et permettent aux touristes et aux habitants de la région de la découvrir. Mais ces chemins sont souvent situés entièrement en forêt et offrent peu de points de vue sur le paysage marécageux, le plus spectaculaire. La faune des réserves est par ailleurs discrète, souvent craintive, et il est difficile pour des non-naturalistes de faire de belles observations.

L'aménagement d'infrastructures d'accueil et d'observation de la nature est un bon moyen d'accroître la sensibilisation du public. Celles-ci permettent en outre de canaliser le public ou de le maintenir à l'écart de secteurs sensibles, tout en lui offrant de meilleures conditions d'observation de la faune, de la flore et du paysage marécageux. Enfin, elles renforcent l'offre touristique régionale et montrent aux acteurs du développement régional que la Grande Cariçaie constitue un atout que le gestionnaire du site valorise volontiers, pour autant que l'accueil du public soit maîtrisé. Elles peuvent donc renforcer la confiance entre gestionnaire du site et décideurs régionaux, et contribuer ainsi à la protection légale durable de la Grande Cariçaie.

## Objectif

**Objectif I-AC – Le public dispose d'infrastructures d'accueil permettant d'apprécier la valeur naturelle, archéologique et paysagère de la Grande Cariçaie et de le sensibiliser à la nécessité de leur conservation. Ces infrastructures sont compatibles avec les objectifs de protection des espaces protégés et leur fréquentation par le public engendre un impact minimal sur la faune et la flore. Les infrastructures d'accueil sont bien intégrées dans le paysage, sont accessibles dans la mesure du possible aux personnes à mobilité réduite et respectent les normes de sécurité usuelles. L'AGC soutient le travail de ses partenaires (centres-nature, Village lacustre de Gletterens, offices du tourisme, ...) pour les infrastructures destinées à sensibiliser le public à la valeur naturelle et historique de la Grande Cariçaie.**

## Stratégie pour atteindre l'objectif

Les gestionnaires de la Grande Cariçaie ont reconnu très tôt le besoin d'offrir au public des infrastructures d'accueil et d'observation pour lui permettre d'entrer en contact avec les espaces protégés et le sensibiliser à leur valeur naturelle. Les premiers aménagements ont ainsi été réalisés dès le début des années 1980 (sentier paysager de Châbles et sentiers-nature de Champ-Pittet), et de nouveaux observatoires, points de vue et sentiers didactiques ont ensuite été construits régulièrement.

L'objectif initial du GEG était qu'au moins une infrastructure d'accueil du public soit présente par réserve naturelle, objectif presque atteint aujourd'hui. L'AGC a poursuivi cet objectif et défini un programme de réalisations complémentaires, intégrant :

- des points de vue ou des plateformes paysagères offrant des points de vue spectaculaires sur le paysage des marais ;
- des observatoires de la faune ou des « pontons découverte » pour une vision rapprochée de la faune ou de la flore. Ces équipements ne sont pas couverts, pour éviter le camping sauvage ;
- et enfin, des places de pique-nique ou des places de feu autorisées, réalisations financées en principe par les communes riveraines. Ces infrastructures répondent à deux besoins : d'une part offrir des places de feux dans les secteurs très touristiques, ce qui répond à une demande des règlements des réserves naturelles et tend à diminuer les places de feu sauvages, et d'autre part offrir des places de pique-nique équipées d'une table et de bancs dans les très grandes réserves dont la traversée à pied prend près d'une heure. Ces deux types d'infrastructures ne sont pas équipés de poubelles et leur gestion (déchets, fourniture du bois, entretien) est confiée par convention aux Communes riveraines.

Pour atteindre l'objectif, l'AGC doit poursuivre le programme de réalisation d'infrastructures qu'elle s'est fixé, en restant ouverte à d'éventuelles adaptations ou compléments selon les demandes locales. Elle doit assurer un contrôle strict de la sécurité de ces ouvrages pour les usagers, les ouvrir si possible aux personnes à mobilité réduite et enfin soutenir ses partenaires lorsque leurs réalisations peuvent contribuer à la sensibilisation du public sur la Grande Cariçaie.

## État d'atteinte de l'objectif à fin 2017

À fin 2017, presque toutes les réserves naturelles (sauf les réserves de la Baie d'Yvonand et du Fanel NE (Réserve du Bas-lac), de même que la zone protégée communale des Vernes à Yverdon) disposent d'au moins une infrastructure d'accueil du public. Le tableau I-AC\_1 liste les différents ouvrages existants :

Tableau I-AC\_1 : infrastructures d'accueil et de sensibilisation du public présentes dans les réserves naturelles et zones protégées du périmètre statutaire de l'AGC

| Réserve ou zone naturelle            | Infrastructure (coordonnées centrales)                                                                                                                            | Année de construction | Remarque                                                                                                                      |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vernes</b>                        | -                                                                                                                                                                 | -                     | -                                                                                                                             |
| <b>Grèves de Cheseaux</b>            | Centre Pro Natura de Champ-Pittet : plateforme paysagère couverte, 8m au plancher, hide, plusieurs sentiers-nature, espaces pique-nique, ... (2°54'100/1°18'1835) | Dès 1982              | Financement et suivi entièrement assuré aujourd'hui par Pro Natura                                                            |
|                                      | Plateforme paysagère de la plage d'Yverdon, 4m au plancher (2°54'0'318/1°18'1'728)                                                                                | 2013                  | Aménagement financé par l'Agenda 21 et la Commune d'Yverdon, suivi et entretien par Commune                                   |
|                                      | Espace pique-nique de Cheseaux-Noréaz : 1 table et 2 bancs (2°54'2'137/1°18'2'265)                                                                                | 2015                  | Financement et entretien par Commune de Cheseaux-Noréaz                                                                       |
|                                      | Plateforme paysagère des Grèves de Cheseaux, 7m au plancher (2°54'3'186/1°18'3'055)                                                                               | 2016                  | Financement mixte AGC/Commune/privé (leg)                                                                                     |
| <b>Baie d'Yvonand</b>                | -                                                                                                                                                                 | -                     | -                                                                                                                             |
| <b>Réserve de Cheyres</b>            | Point de vue paysager de Châbles en haut de la falaise, 1 table avec 2 bancs (2°55'1'555/1°18'6'429)                                                              | 1983                  | Sur terrain privé loué par l'AGC                                                                                              |
|                                      | Plateforme paysagère de Font, sur remblais d'env. 2m, 1 table de pique-nique et 2 bancs (2°55'2'276/1°18'7'544)                                                   | 1998                  |                                                                                                                               |
|                                      | Ponton-découverte aulnaie noire : ponton dans une aulnaie noire inondée (2°55'2'576/1°18'7'673)                                                                   | 2013                  |                                                                                                                               |
|                                      | Observatoire de la faune de Font : observatoire avec parois percées de meurtrières, petit avant-toit, 1.5m au plancher (2°55'2'159/1°18'7'561)                    | 2015                  |                                                                                                                               |
| <b>Grèves de la Corbière</b>         | Sentier-nature de la Grande Gouille : sentier sur ponton avec une plateforme paysagère et deux pontons en avancée (2°55'5'012/1°18'9'526)                         | 1994                  |                                                                                                                               |
|                                      | Plage de Forel : 2 places de feu officielles (2°55'7'52/1°19'2'345)                                                                                               | 2015                  | Financement et gestion par Armasuisse                                                                                         |
| <b>Grèves d'Ostende</b>              | Village lacustre de Gletterens : habitations néolithiques reconstituées, avec programme d'animations (2°56'1'208/1°19'4'712)                                      | Dès 1994              | Financement, réalisation et animation par une fondation privée                                                                |
|                                      | Plateforme paysagère de Gletterens, 3m au plancher (2°56'1'715/1°19'5'322)                                                                                        | 1997                  |                                                                                                                               |
|                                      | Ponton-découverte prairies à choin : dans prairies à choin en aval du chemin (2°56'2'265/1°19'5'668)                                                              | 1997                  |                                                                                                                               |
|                                      | Ponton-découverte du Canada : dans clairières en amont du chemin (2°56'2'368/1°19'5'699)                                                                          | 1997                  |                                                                                                                               |
|                                      | Espace pique-nique de Delley-Portalban : 2 tables de pique-nique avec foyer (2°56'2'317/1°19'5'659)                                                               | 2010                  | Financement et gestion par la Commune de Delley-Portalban                                                                     |
|                                      | Sentier didactique de Chevroux : parcours d'env. 1.7 km, en partie sur ponton, 1 table de pique-nique avec 2 bancs (2°56'0'229/1°19'3'951)                        | 2013                  | Financement et réalisation par la Commune de Chevroux, information mixte Commune-AGC-service archéologique, service forestier |
|                                      | Plateforme paysagère de Chevroux, 4.5 m au plancher (2°55'9'126/1°19'3'893)                                                                                       | 2015                  |                                                                                                                               |
| <b>Grèves de la Motte</b>            | Point de vue paysager de Chabrey : point de vue en haut de la falaise, 2 tables de pique-nique avec bancs (2°56'5'343/1°19'8'425)                                 | 1996                  |                                                                                                                               |
|                                      | Espace pique-nique de Chabrey : 1 table avec 2 bancs                                                                                                              | 2015                  | Financement et gestion par la Commune de Vully-les-Lacs                                                                       |
| <b>Réserve de Cudrefin</b>           | Plateforme paysagère de Cudrefin : sur remblais d'env. 2m de haut (2°56'9'762/1°20'2'486)                                                                         | Inconnu               | Réalisée à l'époque par la Commission de la réserve de Cudrefin, gestion récupérée par l'AGC en 2010                          |
|                                      | Plateforme paysagère du môle de la Broye, 2.5m au plancher (2°56'9'644/1°20'3'208)                                                                                | Inconnu               | Réalisée à l'époque par la Commission de la réserve de Cudrefin, gestion récupérée par l'AGC en 2010                          |
|                                      | Centre BirdLife de La Sauge : sentiers-nature, hides, espaces pique-nique, ... (2°57'0'644/1°20'2'744)                                                            | 2001                  | Financement et gestion par BirdLife, accès payant                                                                             |
| <b>Fanel NE (réserve du Bas-Lac)</b> | -                                                                                                                                                                 | -                     | -                                                                                                                             |

## Stratégie pour 2020-2024

L'AGC doit poursuivre la construction d'infrastructures d'accueil selon la planification qu'elle s'est fixée, c'est-à-dire que l'essentiel des infrastructures planifiées soient réalisées au terme de l'actuel plan de gestion en 2024. À part les objets planifiés, l'AGC doit rester réactive et donner suite dans la mesure du possible aux propositions de ses partenaires (Communes, centres-nature, offices du tourisme, etc.), si

celles-ci constituent des opportunités intéressantes et compatibles avec les objectifs de protection et peuvent bénéficier de financements externes.

Parallèlement à la construction de nouvelles infrastructures, l'AGC doit assurer un contrôle régulier des ouvrages, effectuer rapidement les réparations nécessaires et adapter les ouvrages qui peuvent l'être pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite.

### **Actions à mettre en œuvre**

#### **Action I-AC-ACC - Mise en place d'infrastructures d'accueil du public**

Mise en place d'un réseau d'infrastructures du public selon la planification adoptée par le Comité directeur de l'AGC. Recherche dans la mesure du possible de partenariats et de financements extérieurs pour la réalisation de ces objets. Les infrastructures doivent respecter les normes de construction et de sécurité usuelles. Là où cela est possible, l'accès aux personnes à mobilité réduite doit être favorisé par un mode de construction adapté.

Planification pour 2020-2024 : réalisation par l'AGC du solde des infrastructures prévu dans sa planification.

Perspectives pour la suite : après 2024, il ne devrait plus y avoir en principe de nouvelles infrastructures, sauf opportunités locales, respectant les objectifs de protection et contribuant à la sensibilisation du public sur la valeur naturelle et archéologique du site.

#### **Action I-AC-SOU - Soutien des partenaires pour la mise en place d'infrastructures d'accueil du public**

Soutien et coordination des actions des partenaires de l'AGC (centres-nature et histoire, offices du tourisme, etc.) pour la mise en place d'infrastructures si celles-ci peuvent contribuer aux objectifs de protection des réserves naturelles et font l'objet de financements extérieurs. Les infrastructures doivent respecter les normes de construction et de sécurité usuelles. Là où cela est possible, l'accès aux personnes à mobilité réduite doit être favorisé par un mode de construction adapté.

Planification pour 2020-2024 : collaboration de l'AGC avec ses partenaires selon opportunités.

Perspectives pour la suite : poursuite de l'action, après évaluation du réseau existant à fin 2024 et identification de manques éventuels.

#### **Action I-AC-CON - Vérification régulière de la conformité des infrastructures d'accueil**

Contrôle régulier de l'état et de la conformité des infrastructures d'accueil aux normes de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Tenue d'un journal de ces contrôles pour pouvoir documenter les interventions sur un ouvrage en cas d'accident d'un usager.

Planification pour 2020-2024 : contrôle régulier des infrastructures et réparation selon les besoins et les disponibilités financières et en personnel. En cas de dégât important qui ne peut être réparé rapidement, mise en place de dispositifs pour interdire l'accès du public à l'infrastructure.

Perspectives pour la suite : poursuite de l'action.

#### **Action I-AC-ADA - Adaptation des infrastructures dans les zones de conflits entre usagers**

Mise en évidence des zones de conflit entre usagers et protection de la nature ou entre les différents usagers eux-mêmes. Une fois ces zones de conflits identifiées, rédaction de plans d'action et mise en œuvre de ceux-ci.

Planification pour 2020-2024 : inventaire des zones de conflits par échange avec les surveillants ou retour direct d'utilisateurs. Rédaction des plans d'action et mise en œuvre de ceux-ci pour les sites identifiés.

Perspectives pour la suite : poursuite de l'action.

### **Actions de monitoring**



Action C-PU-ENQ : Monitoring des connaissances des utilisateurs et de leur satisfaction

Le monitoring des connaissances des utilisateurs et de leur satisfaction permettra de mesurer quel usage est fait des infrastructures d'accueil et le degré de satisfaction des utilisateurs par rapport à ceux-ci.